

Le journal mensuel de la CGT de l'Université d'Aix-Marseille

La lutte ça paie !



Chez Geodis Calberson, la lutte a payé

En grève pendant trois semaines en février-mars 2025, les salarié-es du site de Gennevilliers ont arraché de 100 à 150 euros d'augmentation mensuelle brute. Une belle victoire pour une lutte exemplaire.

« Chez Geodis, il n'y a que quand on fait grève qu'on obtient quelque chose » déplore Laurent, délégué CGT chez Geodis Calberson à Gennevilliers (92). Et pour cause : comme en 2022, les salarié-es de cette filiale de la SNCF spécialisée dans la logistique ont dû se mettre en grève pour être entendues, au bout de trois semaines de lutte.

Face à des conditions de travail difficiles dans le froid et la poussière, les salaires ne suivent pas. Le problème est amplifié par l'absence de grille de salaire, qui fait qu'à poste égal des salarié-es sont payés 200 à 300 euros de moins que leurs collègues d'autres sites.

La CGT est donc arrivée à la table des négociations annuelles obligatoires (NAO) avec des revendications pour répondre à ces problématiques :

- Une augmentation de 200 euros bruts pour tou-tes les salarié-es du site ;
- La création d'une grille des salaires ;
- De meilleures conditions de travail.

Contre-proposition de la direction : 35 euros d'augmentation, au prétexte de difficultés financières.

Face à cette proposition inacceptable, les salarié-es se sont mis en grève reconductible le 18 février...et une victoire à la clé.



Boîte à outils

Guide de la représentation des doctorant-es

Quels sont les différents conseils et instances qui régissent les universités ? Comment y porter des revendications pour améliorer les conditions de travail des doctorant-es ? Ce sont des questions, parmi d'autres, auxquelles le guide de la représentation des doctorant-es tente d'apporter un éclairage pratique et politique. Premier du genre, ce guide est proposé par le Collectif Doctorant-es de la CGT FERC.

Il existe en version numérique ainsi qu'en version papier, disponible auprès des syndicats CGT FERC Sup de vos établissements.



Guide de la représentation des doctorant-es



Edito

COMP100%, un grand pas de plus vers la destruction du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

2023, les Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) font leur apparition.

Derrière le verbiage positiviste habituel, se cache l'expérimentation d'un outil de destruction massive du service public de l'ESR.

Ces contrats (sur 3 ans) permettent à l'Etat de conditionner les subventions des établissements à l'atteinte d'objectifs chiffrés. Concrètement, l'université s'engage sur un ensemble d'actions pour lesquelles le COMP prévoit un budget, un indicateur et un objectif à atteindre dans les 3 ans. La première année, l'Etat verse 50% du budget total. La deuxième année 30% et le solde de 20% la troisième année à condition que l'ensemble des objectifs soit atteint.

Pour AMU, le COMP 2023-2025, consultable ici https://daji.univ-amu.fr/sites/daji.univ-amu.fr/files/ca_deliberations/ca_2023_11_14_03_ca_comp.pdf, correspond à un budget de 13,1 millions d'€, soit 1,5% de son budget total. C'était la première étape.

Le ministère vient d'annoncer que, dès 2026, la totalité des établissements seraient soumis au COMP, dès le premier euro, c'est à dire pour la totalité de la subvention pour charge de service public, traitement des fonctionnaires compris.

Les conséquences en seraient multiples :

- L'Etat pourrait imposer aux établissements les politiques, les orientations, les stratégies qu'il souhaite. Les établissements n'auraient que la possibilité d'obéir et de choisir comment atteindre les objectifs.
- L'Etat aurait toute liberté d'appliquer un traitement totalement inégalitaire aux établissements, renforçant la marche vers des universités d'excellence d'un côté et des facs poubelles de l'autre.
- La bureaucratie reine, avec un outil de gouvernance depuis des bureaux, au travers de documents administratifs, de calendriers contraints, de plusieurs centaines d'indicateurs différents, sans jamais avoir besoin de se confronter au réel du terrain.
- Les organismes d'évaluation par les pairs inutiles, face aux indicateurs de réussite et de performance qui permettent de décider du maintien ou de la fermeture d'une formation ou d'une unité de recherche.
- Le salaire des fonctionnaires ne serait plus garanti.

Avec l'augmentation massive des droits d'inscription, déjà en place pour les étudiant-es étrangers-ères hors CE, c'est le modèle anglo-saxon assuré si nous ne réagissons pas.

CSA du 22 avril 2025 - Focus sur le bilan de la campagne CIA/PIA 2023-2024

Pour rappel, les montants et les modalités d'attribution des CIA-PIA ont été présentées en CSA du 11 juillet 2023.

À cette date, il est décidé que la part fixe des contractuel·les est la même que celle des titulaires (cat.A = 450€, cat B=400€, cat C=350€).

Pour la part variable, il est indiqué une attribution théorique de 300€ brut par agent pour les services centraux et communs, ainsi que pour les personnels de laboratoires, à répartir par le ou la responsable entre les agents du service : pour un service de 10 agents, le ou la responsable aura une enveloppe de 3.000€. Il ou elle peut attribuer 3000€ à 1 agent, et rien pour les 9 autres, ou 300€ à chacun.e.

Sauf que nous constatons que le total des enveloppes est supérieur à l'enveloppe théorique :

- pour les services centraux : +66.000, soit 386€ par agent éligible
- services communs : +40.000, soit 355€ par agent éligible
- composantes, l'enveloppe est de 500€ par agent éligible
- Amidex : 450€ par agent éligible

Il n'y a que l'enveloppe des 798 personnels de laboratoire qui correspond à 300€ par agent éligible.

Les explications concernant ces "dépassements" ne sont pas très claires : il y a beaucoup de mobilités entre les services, ou bien il est possible de dépasser l'enveloppe fixée, selon les ressources propres... Encore d'autres sources d'inégalités

Le podium des composantes où il fait bon vivre (hors 2 que nous ne nommerons pas, pour des raisons de confidentialité) :

- IAE : 93% des éligibles touchent une CIA/PIA, de 922€ en moyenne
- Polytech : 93% des éligibles touchent une CIA/PIA, de 849€ en moyenne

À l'inverse :

- FDSP : 60% des éligibles touchent une CIA/PIA, de 404€ en moyenne
- OSU Pyteas : 77% des éligibles touchent une CIA/PIA, de 181€ en moyenne

Concernant ce bilan, nous demandons :

- des données genrées : la part des primes- en particulier pour les Biatss- et un élément important d'inégalité salariale entre les hommes et les femmes.
- la médiane et l'écart-type, en plus de la moyenne : afin d'évaluer la diversité des attributions

Il y a d'autres façons d'attribuer les primes, certaines universités attribuent le même montant à tous les agents. Dans notre université, cela représenterait 923€ par agent (part fixe + part variable).

Dans d'autres établissements, la prime est fixe mais inversement proportionnelle à la catégorie.

Nous (CGT-SUD) rappelons que la part croissante des primes dans la rémunération est le résultat du gel du point d'indice et des salaires. Pour un-e

catégorie C, cela correspond à une perte de 400 € par mois ! Nous voulons des augmentations de salaires et non des primes, qui ne comptent d'ailleurs pas pour la retraite.

La parole aux enseignant·es

Accueil des universitaires des États-Unis à AMU, entre solidarité et incohérences

Le 11 avril 2025, dans une tribune publiée dans Libération, François Hollande et Éric Berton (Président d'Aix-Marseille Université AMU) proposent de créer un visa spécifique de « réfugiés scientifiques » pour les chercheurs étatsuniens contraints à l'exil par l'administration Trump. « Cela permettrait de les accueillir dans de bonnes conditions, tout en favorisant l'innovation, la diplomatie scientifique. » Cette proposition s'inscrit dans la continuité de l'appel « Safe Place for Science », lancé par Éric Berton lui-même quelques semaines plus tôt afin d'accueillir une quinzaine de chercheurs au sein d'AMU, empêchés dans leurs travaux portant entre autres sur le climat, l'épidémiologie, le genre, etc. Depuis, tout en veillant à ce que le profil du chercheur corresponde aux « ressources et aux projets de nos laboratoires », l'université a reçu plus de 300 candidatures.

Une solidarité salubre et nécessaire que nous soutenons au regard des dérives fascistes qui attaquent la science aux États-Unis mais des montants et une réactivité qui interrogent tant ils s'inscrivent en contradiction avec les coupes budgétaires qui vont toucher l'ensemble des universités françaises dans les mois à venir. Concernant AMU, c'est 15 millions d'euros qui vont être débloqués et seront pris sur les 26 millions d'euros annuels du fonds d'initiative d'excellence « Amidex ». Son vice-président, Denis Bertin, a déclaré que « chaque chercheur bénéficiera d'un budget compris entre 600 000 € et 800 000 € sur trois ans (...) incluant le salaire estimé à hauteur de 250 000 € », soit entre 6 000 € et 7 000 €/mensuel.

Difficile de ne pas s'étonner de la disponibilité des moyens débloqués, quand en parallèle, notre syndicat alerte sur les appels à l'aide de nombreux collègues et la situation catastrophique de départements et de services entiers.

Difficile aussi de ne pas tiquer sur la différence de traitement avec l'augmentation continue du nombre de postes d'enseignants vacataires à la fac effectuant des tâches ponctuelles souvent sans contrat de travail pour des salaires en dessous du SMIC horaire et des délais de paiement qui prennent des mois.

Difficile enfin, de ne pas se questionner sur l'écart entre les montants annoncés pour l'accueil des réfugiés scientifiques et la volonté d'AMU, à partir de la rentrée 2025-26, d'augmenter les frais d'inscription pour les étudiants hors UE d'environ 300 % (de 175 € à 712,5 € en licence ; de 250 € à 970 € en master et 3 879 € en cas de redoublement en master).

Dans un souci de cohérence, on ne peut pas s'émouvoir du sort des chercheurs américains et profiter de leurs compétences sans remettre en question le sous financement chronique des universités françaises. Or, le budget adopté par 49-3 en février par le gouvernement pour la recherche et l'enseignement supérieur a été amputé de 1,3 milliard d'euros pour 2025. Tuer la recherche scientifique, c'est tuer la démocratie. Tout comme créer un statut de « réfugié scientifique », financer la recherche, ses institutions, l'ensemble des services et acteurs qui permettent son fonctionnement, c'est lutter contre l'obscurantisme.



Le syndicat CGT de l'Université d'Aix-Marseille

Section Campus Marseille Centre : stcharles-amu@listes.fercsup-cgt.org

Section Campus Aix-en-provence : aix-amu@listes.fercsup-cgt.org

Section Campus Luminy : luminy-amu@listes.fercsup-cgt.org

Section Campus Etoile : stjerome-amu@listes.fercsup-cgt.org

Section Campus Timone : timone-amu@listes.fercsup-cgt.org

Contact du syndicat : syndicat-cgt-bureau@univ-amu.fr

Site internet : <https://cgt.fercsup.net/syndicats/provence-alpes-cote-d-azur/universite-aix-marseille/>

